REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORISEL

Séance du mardi 20 septembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 15

Qui ont pris part à la délibération : 10 Date de la convocation : 12/09/2022

Date d'affichage: 26/09/2022 N° Délibération: 27-09-2022

Les membres du Conseil municipal dûment convoqués le 12 septembre 2022 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Présents: Mmes Chrystèle CATEL, Ophélie COUZEREAU, Claire DACHICOURT; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés: M. Jérémy DEVOS représenté par Gabriel LEFEVRE,

M. Marino PEGORARO représenté par Michel VAN DE VELDE,

M. Benoit PROYART non représenté, M. Hervé PROYART non représenté,

Mme Barbara TOMPOUSKY non représentée.

DEL N°27-09-2022 : Demande d'ouverture dominicale du magasin LIDL pour le mois de décembre 2023 :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un mail concernant une demande d'autorisation d'ouverture du magasin LIDL pour les dimanches du mois de décembre 2023. M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour autoriser ces ouvertures, le Conseil doit délibérer avant le 31 décembre 2022. M. le Maire explique, que dans le cadre de l'ouverture le dimanche, le code du travail prévoit notamment : Que la dérogation municipale (article L.3132-26 du code du travail) ne peut être accordée qu'à des établissements commerciaux où des marchandises sont vendues au détail au public. La définition du commerce de détail est le commerçant détaillant qui vend principalement ou exclusivement à des particuliers ou à des ménages. M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le nombre de dimanche autorisé ne peut excéder 12 dimanches. Les dimanches demandés sont : les 17, 24 et 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à la majorité ces ouvertures :

09 voix pour (C. CATEL, O. COUZEREAU, C. DACHICOURT, C. BOULOGNE, O. DUMONT, F. JULLIEN, M. VAN DE VELDE, M. PEGORARO représenté, V. RETOURNÉ,)

03 voix contre (F. BÉRULLIER, G. LEFEVRE, J. DEVOS représenté).

Le secrétaire de séance Gabriel LEFEVRE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Morisel, le 26 septembre 2022.

- Transmis au représentant de l'État et publié le : 26 septembre 2022